

St-Augustin-de-Desmaures  
Le 10 mai 2016

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire  
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban  
555, avenue des Loisirs  
Notre-Dame-de-Montauban  
G0X 1W0

Objets : 1-Expiration du délai pour fournir les documents demandés le 10 avril 2016 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.  
2- Liste incomplète des déboursés déposée lors de la séance du Conseil du 3 mai 2016 et non respect des exigences du règlement municipal 321 et de l'article 960.1 du Code municipal du Québec  
3- Questions sur l'état comparatif des revenus et dépenses déposés lors de la séance du conseil du 3 mai 2016

- 1- Expiration du délai pour fournir les documents demandés le 10 avril 2016 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Comme vous n'avez pas donné suite à ma demande de renseignements demandés dans ma lettre du 10 avril 2016 dernier qui vous était adressée ayant pour objet « déficiences significatives de contrôle interne dans la gestion de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban », la présente est pour vous aviser que le délai prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est terminé et que j'entreprendrai dans les prochains jours les démarches auprès des instances gouvernementales pour obtenir les informations demandées à moins que vous vous engagiez à me transmettre tous les documents demandés à court terme.

- 2- Liste incomplète des déboursés déposée lors de la séance du Conseil du 3 mai 2016 et non respect des exigences du règlement municipal 321 et de l'article 960.1 du Code municipal du Québec

Ayant obtenu d'un contribuable la liste des chèques émis en avril 2016 déposée au conseil du 3 mai 2016, j'ai constaté que cette liste n'est pas complète. Tous les retraits directs ont été omis Cette liste ne répond pas aux exigences du règlement municipal #321 et à celles de l'article 960,1 du Code municipal du Québec qui exige que la directrice générale secrétaire trésorière fasse rapport des dépenses payées à l'assemblée régulière suivante du conseil et certifie que des crédits sont disponibles pour ces paiements. Pour votre information, une dépense peut être payée notamment en argent, par chèque, par retrait direct ou par paiement pré autorisé.

Je demande en vertu de la Loi sur l'accès aux organismes publics la liste complète des dépenses payées en avril 2016 ainsi que le bénéficiaire et l'objet pour lequel chaque déboursé a été effectué.

3- Questions sur l'état comparatif des revenus et dépenses déposé lors de la séance du conseil du 3 mai 2016

Veillez transmettre mes remerciements à madame Manon Frenette pour la transmission de l'état comparatif des revenus et dépenses déposé lors de la séance du conseil du 3 mai dernier.

Lors de l'examen de cet état comparatif, j'ai relevé quelques éléments dont j'aimerais avoir des précisions et des détails :

- Numéro 01 23169 000 Location lots 144&145 vs DNA : pourquoi aucun revenu de location n'a été perçu en 2016? Est-ce que la compagnie est en défaut? La municipalité devra-t-elle reprendre la bâtisse? Est-ce que la Municipalité encourra des dépenses en lien avec ce dossier?
- Numéro 01 27900 000 Autres revenus : les autres revenus de 2015 au montant de 115 298\$ sont composés de quoi? Et ceux de 2016 au montant de 6 140\$ sont composés de quoi?
- Numéro 02 13000 141 Salaire régulier – administration : on constate une hausse de 4314\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 13,25%?
- Numéro 02 13000 200 Contribution employeur : on constate une hausse de 6 550\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 98,16%?
- Numéro 213000412 Services juridiques : Où sont comptabilisés les honoraires versés aux avocats en 2015 et en 2016? Les montants versés sont supérieurs à ce qui est présenté dans le compte comptable? SVP me fournir le détail des factures payées et de la comptabilisation des honoraires.
- Numéro 02 13000 414 Soutien système informatique : SVP me fournir le détail de ces frais (très élevés)? Quels sont les services offerts? SVP me fournir le détail des services.
- Numéro 02 13000 670 Fourniture de bureau: on constate une hausse de 2 192\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 41,8%?
- Numéro 02 13000 999 Autres dépenses imprévues : les autres dépenses de 2015 au montant de 34 949,62\$ sont composées de quoi?
- Numéro 219001339 Frais Coop : le montant de 100 177,73\$ est beaucoup plus important que les avances effectuées. SVP me fournir le détail qui compose ce montant.
- Numéro 02 24000 141 Salaire régulier TPI: on constate une hausse de 6 344\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 67,39%?
- Numéro 02 24000 200 Contribution employeur TPI : on constate une hausse de 864\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 85,97%?
- Numéro 02 32003 522 Chemin villégiature privés : on constate une hausse de 4 131\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 128,4%?

- Numéro 232003529 Réserves taxes d'essence 2 624,69\$ : a payé quoi? Quel est le détail de cette dépense?
- Numéro 232005529 Travaux taxes d'accises 10 383,78\$ : quel est le détail de cette dépense? À qui les déboursés ont été effectués? Et pourquoi?
- Numéro 02 49000 141 Salaire éco-centre : aucun montant n'a été payé en 2015? Pourquoi?
- Numéro 02 70100 970 Subvention organismes loisirs : 10 000\$ en 2016, ce montant ne correspond pas aux avances effectués au Centre Sportif Jules Paquin. Où sont comptabilisés les paiements?
- Numéro 02 70230 511 Loyer bibliothèque 16 486,61\$ en 2015. Pourquoi payer un loyer alors que la municipalité absorbe tous les frais? À quoi a servi ce paiement?
- Numéro 02 70290 Salaire agent culturel : on constate une hausse de 3 640\$. Quelle est la justification de cette augmentation de 62,5%? Les contributions de l'employeur n'ont pas variées.
- Numéro 02 99200 881 Intérêts sur marge de crédit 1 289,32\$ en 2016. Comment se fait la gestion des liquidités avec toutes ces avances à la Coop et au Centre sportif Jules Paquin?
- Le montant déboursé pour la conception du site Internet (environ 3 700\$) est comptabilisé où?
- L'activité hébergement est-elle à profit ou à perte? Comment les revenus sont perçus? En argent?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. S'il vous plaît veuillez me faire parvenir un récépissé de cette correspondance confirmant le dépôt de celle-ci à la séance du conseil du 7 juin 2016.

Cordialement,

Martine Frenette, CPA, CA  
 4733-F, rue Gaboury  
 St-Augustin-de-Desmaures  
 G3A 1G1  
[martine.frenette2@sympatico.ca](mailto:martine.frenette2@sympatico.ca)

c.c. Monsieur Gérald Delisle, conseiller  
 Madame Isabelle Denis, conseillère  
 Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller  
 Madame Diane Morasse Léveillé, conseillère  
 Monsieur Yves Pagé, conseiller  
 Monsieur Michel Sasseville, conseiller